

**Département de la sécurité, de la police et de
l'environnement (DSPE)**

Conférence de presse du 27 janvier 2012

Table des matières

1.	Réorganisation du secrétariat général	3
2.	Sécurité publique	5
3.	Privation de liberté et mesures d'encadrement	8
4.	Population, droit de cité et migration	10
5.	Environnement & Énergie	12
6.	Droits humains.....	15
7.	Armée et obligation de servir	16
8.	Genève internationale.....	17
9.	Admission à la circulation routière et à la navigation	19
10.	Archives d'Etat de Genève.....	20

1. Réorganisation du secrétariat général

Avec un budget de plus de 550 millions de francs, le Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE) couvre des services très variés, incluant la Police (avec 1840 collaborateurs), l'Office pénitentiaire, l'Office de l'environnement, l'Office des droits humains, l'Office cantonal de la population, l'Office cantonal de la population, l'Office cantonal des automobiles et de la navigation, sans oublier la Genève internationale, le Service des affaires militaires, les Archives d'Etat ou encore le Service cantonal des objets trouvés. Des problématiques extrêmement diverses et souvent sans rapport les unes avec les autres sont adressées quotidiennement et de nombreux dossiers sont gérés avec succès grâce à l'engagement des 2'818 collaborateurs du département.

Le rôle du secrétariat général est de fédérer ces différentes entités qui avaient l'habitude de travailler de manière cloisonnées en mettant progressivement en place un certain nombre de règles de fonctionnement. Celles-ci visent à :

- donner les moyens au secrétariat général d'avoir une vue d'ensemble sur les priorités départementales et piloter les différents projets en cours,
- favoriser la collaboration horizontale entre les diverses entités et encourager le partage d'information,
- établir une claire distinction entre les enjeux de nature stratégique qui doivent remonter à la Conseillère d'Etat et les questions de type opérationnel nécessitant un règlement au niveau des différentes directions de services,
- renforcer le contrôle sur les activités départementales.

Depuis deux ans, nous travaillons à passer d'une organisation fragmentée et cloisonnée à une structure cohérente et transparente à même d'assurer des passerelles entre les services, d'établir un climat de confiance entre les collaborateurs et de motiver l'ensemble du département.

Par ailleurs, dans le contexte d'un département qui chapeaute des dicastères sensibles, nous nous efforçons d'accorder une plus grande attention au respect rigoureux des réglementations et processus départementaux. Ceci est particulièrement valable en matière de ressources humaines, de finances ou de communication.

Finalement, nous mettons en place un certain nombre d'instruments de contrôle fiables, qui nous donnent les moyens de conduire avec rigueur les différents projets en cours et d'évaluer de manière concrète les résultats.

En pratique, cette nouvelle conduite implique une réorganisation du travail significative, incluant notamment:

- des cahiers de charges précis pour les collaborateurs du secrétariat général, ainsi qu'une gestion par objectifs de leur travail,
- un renforcement de la structure du secrétariat général, doté maintenant d'une direction administrative et financière, d'une cellule juridique et de deux nouveaux secrétaires généraux adjoints,
- la mise en place, en coopération avec l'office du personnel de l'Etat et la haute école de gestion, d'un dispositif de gestion par projet permettant un suivi homogène et cohérent des projets départementaux existants et à venir,
- des directives rappelant les règles de base en matière de communication, de respect de délais et de préparation des séances du Conseil d'Etat,
- un système de contrôle interne par la clarification des rôles respectifs de la direction du contrôle interne et de la direction administrative et financière.

Il est inévitable que sur près de 3'000 collaborateurs, certains puissent se sentir déstabilisés lors de ce type d'ajustements. Mais nous sommes aujourd'hui convaincus que ces changements sont nécessaires et qu'ils offriront un cadre de fonctionnement fiable, performant et transparent. A termes, nous sommes convaincus que l'ensemble des collaborateurs et indirectement la population genevoise en seront les premiers bénéficiaires.

Vous trouverez-ci-après un descriptif détaillé de nos activités.

Je profite de remercier encore toutes les collaboratrices et les collaborateurs du département de la sécurité, de la police et de l'environnement pour leur engagement et leur soutien.

Isabel Rochat

Conseillère d'Etat

2. Sécurité publique

Le DSPE est chargé de répondre aux attentes de la population en matière de sécurité. Pour ce faire, il travaille à renforcer les différents maillons de la chaîne sécuritaire : police, politique pénitentiaire et politique de renvois. Un certain nombre de chantiers à long terme ont été initiés : ils incluent une augmentation des effectifs policiers, une réorganisation de l'institution policière (projet Phénix) et la construction de nouvelles places de détention.

Ces chantiers s'accompagnent de démarches à plus court terme, dans la mesure des ressources policière actuellement à disposition. Elles incluent des actions de police intensives dans des domaines ciblés (trafic d'héroïne, brigandages, petite délinquance) ainsi qu'un renforcement de l'action policière sur le terrain (augmentation des patrouilles, renforcement de la lutte contre les cambriolages, augmentation des interventions policières, renforcement de la lutte contre le bonneteau).

Le DSPE s'est aussi engagé à renforcer la collaboration avec d'autres acteurs de la sécurité et rechercher des solutions concrètes en matière de renvois.

Renforcement des effectifs policiers : 200 postes supplémentaires octroyés d'ici 2013

Pendant 20 ans, l'effectif du corps de police n'a quasiment pas bougé (par ex. 775 postes de gendarmes en 1990 pour 792 en 2009, soit une augmentation de 17 postes). De 2010 à 2013, 95 postes supplémentaires pour la gendarmerie et 33 postes pour la police judiciaire seront octroyés. D'ici la fin de la législature, plus de 200 postes supplémentaires sont prévus pour le corps de police.

Parallèlement à cette augmentation des postes, de nouvelles fonctions au sein du corps de police ont été créées, visant à décharger le corps de police de certaines tâches. S'agissant par exemple de l'activité de convoyage et de surveillance de détenus, 29 assistants de sécurité publique (ASP III - personnel administratif, armé, doté du pouvoir d'autorité, avec une formation certifiée) ont déjà été intégrés tout au long de l'année 2011, permettant de réaffecter des gendarmes et des agents de la police de la sécurité internationale à leurs missions premières.

Réorganisation de la police PHENIX

Notre société a changé au cours de ces dernières années, avec une augmentation significative des comportements violents et incivilités. Les attentes de la population genevoise en matière de prestations policières se sont évidemment adaptées à cette nouvelle donne. Raison pour laquelle une réforme en profondeur de l'ensemble du corps de police a été entreprise, pour adapter l'institution à ce nouveau paysage et répondre à ces nouvelles attentes. Les travaux menés par les groupes de travail, les entretiens avec les partenaires du corps de police, la consultation auprès de la population et le sondage auprès du corps de police ont mis en évidence la nécessité de renforcer la présence de proximité et la capacité d'intervention, de

clarifier la répartition des missions et d'assurer des effectifs suffisants. La nouvelle organisation de la police, qui devrait être opérationnelle dès 2014, propose une structure basée sur les prestations, avec 5 unités opérationnels dotés de structure de conduite propre et de moyens dédiés : police de proximité, police secours, police de la sécurité routière, police judiciaire; police sécurité internationale.

Parmi ces 5 unités, celle de police de proximité sera l'intervenant de première ligne auprès de la population. Dotée de personnel uniformé qui agit en prévention, dissuasion et répression (par le biais des enquêtes judiciaires de proximité), la police de proximité garantira la sécurité locale. Sa mission sera d'assurer une présence préventive prioritairement à pied ou en mobilité douce.

Les premières étapes de la mise en œuvre de la réorganisation ont débuté en automne 2011, avec la constitution d'un centre des opérations et de planification unique au niveau de la direction de la police. En créant une structure "Opérations", notre police fait ainsi œuvre de pionnier en Suisse et renforce sa capacité à planifier et à coordonner les opérations, permettant d'agir plus efficacement sur la sécurité publique.

La réorganisation de la police permettra de clarifier les missions en interne mais aussi vis-à-vis des partenaires externes. La sécurité par la coopération n'est pas un vain mot. La collaboration avec les principaux partenaires de la police genevoise, corps de police municipale, gardes-frontière, police des autres cantons, gendarmerie et police françaises, doit être renforcée.

Coopération avec le Ministère public

L'objectif à terme est d'établir ensemble une politique criminelle concertée, dans le respect de la séparation des pouvoirs.

Actions de police intensives

Un certain nombre d'actions de police intensives ont été mises sur pied ces deux dernières années.

- **L'opération HYDRA contre le trafic d'héroïne**
Depuis le 1^{er} avril, l'opération HYDRA s'est concentrée sur la vente (tenue en particulier par le milieu albanais) et la consommation d'héroïne, pour partie liée à un "tourisme" venant de France voisine. A fin décembre, ce sont plus de 500 ressortissants albanais qui ont interpellés en raison de fortes suspicions de trafic d'héroïne. **Près de 300 ont été mis à disposition du Ministère public et plus de 200 ont été refoulés dans leur pays d'origine.** Plus de 1'400 toxicomanes domiciliés en France ont été interpellés. 15,5 kilos d'héroïne ont été saisis au niveau de la distribution de rue, ainsi que plus de 70'000 euros et 30'000 francs suisses. Cette opération se poursuivra en 2012.
- **L'opération MOUSQUETAIRES contre la petite délinquance au centre-ville**
Depuis le 16 mai 2011, l'opération MOUSQUETAIRES, avec un effectif dévolu de 22 gendarmes, s'est concentrée sur la petite délinquance au centre-ville et sur le pourtour

de la rade. L'objectif est la visibilité des forces de l'ordre dans cette zone, afin de lutter contre l'insécurité et la criminalité de rue. Près de 1'900 personnes ont été contrôlée de mai à décembre 2011. L'opération se poursuit.

- **L'opération FIGARO dans le centre-ville**

D'avril à décembre 2010, l'opération de proximité FIGARO a été conduite, avec pour résultat une diminution de 7,7 % de vols dans la zone concernée. (vols du 19 avril au 31 décembre: 7'208 en 2009 - 6'651 en 2010)

Renforcement de l'action policière : intervention, contrôle et visibilité

Un certain nombre d'autres mesures ont renforcé l'action policière sur le terrain. Elles incluent :

- **La lutte contre les cambriolages**

La lutte contre les cambriolages est aujourd'hui une priorité. L'accent a été mis sur la prévention, le développement du renseignement forensique et de l'analyse criminelle opérationnelle et le renforcement de l'efficacité de l'enquête judiciaire. Concrètement, nous parlons :

- d'une campagne de prévention des cambriolages (un flyer de prévention a été diffusé en tout-ménage, visant à augmenter la vigilance des résidents)
- d'un renforcement de la Brigade des Cambriolages (+11 inspecteurs)
- de la présence d'une patrouille sur les lieux de chaque cambriolage

La réorganisation MERCURE au sein de la police judiciaire a augmenté la capacité à gérer les constats et à prélever les traces, de sorte à renforcer l'efficacité de l'enquête judiciaire. La consolidation en cours de l'analyse criminelle opérationnelle s'inscrit dans le même contexte.

- **Le renforcement de la présence policière**

Les contrôles de police préventifs ont augmenté de plus de 20% en 2011 (de plus de 58% par rapport à 2009). Depuis septembre 2011, le nombre de patrouilles a augmenté de 25%, principalement les nuits de vendredi et samedi.

- **Le retour des policiers sur le terrain**

Les tâches non prioritaires sont désormais effectuées par des assistants de sécurité publique ASP III ou des collaborateurs administratifs. Le projet de réorganisation de la police va accentuer cette tendance.

3. Privation de liberté et mesures d'encadrement

Réalisations : 100 nouvelles places

La construction d'une annexe à la prison de Champ-Dollon fût décidée en 2010. Depuis août 2011, 100 nouvelles places de détention préventives sont à disposition.

Ce projet ne faisait pas partie de la planification pénitentiaire initiale, mais a dû être mis en route d'urgence par le Conseil d'Etat, suite à la surpopulation record de la prison de Champ-Dollon en 2010.

Projets en cours : 302 nouvelles places

Un certain nombre de projets sont en cours, dans les domaines de la détention préventive, pénale et administrative (point suivant).

- **Curabilis** : le chantier de Curabilis avance selon le calendrier et sera terminé en automne 2013. Conformément à la décision du Conseil d'Etat, l'établissement sera ouvert par étapes. (92 places de détention sont prévues)
- **Pâquerette** : le transfert de la Pâquerette de la prison de Champ-Dollon à Curabilis, crée 20 nouvelles places de détention à la prison de Champ-Dollon
- **Violons du Palais de justice** : le chantier a débuté en 2011, 18 nouvelles places de détention provisoire sont prévues
- **Brenaz II** : le crédit d'étude a été voté le 18.11.2011 (L 10842) ; 150 nouvelles places de détention prévues pour janvier 2016
- **New Medico** : l'étude de faisabilité se poursuit. Le déplacement du service médical crée 40 nouvelles places de détention à la prison de Champ-Dollon
- **Frambois** : cf. point suivant

Agents de détention : organisation et recrutement

Des efforts importants ont été engagés dans le domaine de l'organisation du corps des agents de détentions et de leur recrutement, afin de permettre le fonctionnement des différentes structures en cours de réalisation ou en projet.

- **Projet Custodis** : mise en place d'une structure de projet en vue d'unifier le corps des agents de détention. En lien avec cette unification de statut, tous les agents de détention sont engagés sous le même statut depuis 2010.
- **Recrutement intensif** : Pour la première fois en 2010, deux écoles ont été organisées (janvier et septembre) et le nombre des places dévolues à Genève au Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire à Fribourg a doublé (passant de 20 à 40 places).

Audit pénitentiaire

Un important audit de l'Office pénitentiaire a été lancé vers la mi-août. Ses conclusions feront l'objet d'une communication spécifique le 9 février 2012.

La Clairière

On notera enfin une réorganisation du Centre éducatif de détention et d'observation "La Clairière" au bénéfice d'une refonte complète du concept éducatif qui permettra, outre le fait d'intégrer les dispositions du nouveau droit pénal des mineurs, une prise en charge accrue des mineurs durant la journée.

4. Population, droit de cité et migration

Détention administrative

Une politique de renvois ne peut être efficace sans places de détention administrative à disposition des autorités cantonales. Le département travaille au développement de deux projets :

- l'agrandissement sur site de Frambois : 30 places supplémentaires, prévu pour 2013
- la construction d'un centre de détention administrative d'une capacité de 100 à 150 places, prévue au plus tôt pour 2017.

Dans l'intervalle, les services chargés de la coordination des renvois peuvent bénéficier de deux places de détention administrative à l'établissement de **Favra**, où des personnes sont retenues - dans le respect des normes inhérentes à la détention administrative, au maximum pendant 48h, en vue de leur renvoi de Suisse.

Les priorités fixées en matière d'exécution des renvois sont les suivantes:

- étrangers démunis d'autorisation de séjour en Suisse ayant commis des délits
- demandeurs d'asile frappés d'une décision de non-entrée en matière (cas Dublin)
- requérants d'asile déboutés

Afin de disposer d'indicateurs sérieux et fiables relatifs aux mesures prononcées à l'égard d'étrangers démunis d'autorisation de séjour, des statistiques détaillées ont été demandées à l'office cantonal de la population.

Il ressort de ces statistiques pour 2011 que le service compétent de l'OCP a en 2011:

- prononcé 596 décisions de renvoi (en application de l'article 64 LEtr);
- 494 avaient commis des délits en Suisse;
- proposé à l'Office fédéral des migrations 996 interdictions d'entrée en Suisse;
- constaté 741 sorties définitives du processus asile (348 départs effectifs, 393 disparitions).

Pour conclure, relevons que 93% des personnes placées en détention administrative par le canton de Genève en 2011 ont pu être renvoyées dans leur pays d'origine.

Projet pilote « Maghreb » : encourager un retour volontaire

Depuis une dizaine d'années, le canton de Genève est confronté au phénomène croissant de migrants irréguliers originaires des pays du Maghreb, principalement d'Algérie, de Tunisie et du Maroc. Leur présence pose des problèmes sécuritaires récurrents, puisqu'ils commettent régulièrement des délits à Genève et dans les autres cantons romands. Il s'agit de migrants irréguliers qui n'ont aucune perspective légale, économique ou sociale en Suisse.

En raison des difficultés à exécuter le renvoi de ces ressortissants, en l'absence d'accords de réadmission ou de protocole d'application, et prenant en considération ce contexte migratoire

tendu, le canton de Genève a décidé d'agir pour endiguer le phénomène décrit ci-dessus, en élaborant le projet pilote Maghreb.

Ce projet a pour objectif d'encourager au retour volontaire et à la réinsertion des ressortissants Maghrébins, démunis d'autorisation de séjour en Suisse et s'illustrant à Genève par des actes de petite délinquance. Il s'agit de leur proposer une réinsertion sociale et économique, soit une perspective de stabilisation dans le pays d'origine.

Les mécanismes de réinsertion proposés aux personnes concernées prennent en compte leur parcours ainsi que leur profil socioprofessionnel. Ceci dans le but de stabiliser cette population dans son pays d'origine et éviter ainsi son retour à Genève.

Les migrants refusant d'adhérer au programme d'aide au retour s'exposent au risque d'être placés en détention administrative dès leur sortie de prison, pour insoumission.

Pour accéder au programme, le migrant doit notamment proposer un projet de réinsertion détaillé et réaliste (courte formation dans son pays, petit projet professionnel).

Une analyse comparative des coûts de détention des migrants irréguliers avec ceux liés aux mécanismes de retour et de réinsertion font ressortir un net avantage comparatif, humain et financier, en faveur de l'aide au retour : une opération de réinsertion dans le pays d'origine ne dépasse pas les coûts d'une semaine de détention en vue du renvoi.

Etat-civil

Les travaux visant à diminuer le nombre d'arrondissements d'état civil dans le canton, pour répondre aux objectifs de professionnalisation et d'efficacité voulus par le législateur fédéral, se sont poursuivis. Des pistes sont à l'examen dans le cadre d'un groupe de travail.

Passeports

Depuis le début de l'année, les ressortissants suisses installés en zone frontalière ont la possibilité de faire enregistrer leurs données biométriques à l'OCP. Potentiellement, cette offre concerne 90'000 personnes.

Naturalisation

Si les demandes de naturalisation facilitée ont diminué, les demandes ordinaires ont, quant à elles, augmenté de 11 %. Le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'application de la loi sur la nationalité genevoise le 7 décembre 2011. Il a ainsi instauré de nouveaux prérequis à la naturalisation et posé le principe d'une intégration active préalable à l'entrée en procédure de naturalisation. Dans cette perspective, l'exigence de disposer de connaissances suffisantes du français, voire d'une autre langue nationale, a été mise en exergue.

Objets trouvés

Plus de 17'000 contenants ont été déposés au service des objets trouvés et près de 90'000 personnes ont été reçues. 70 % des objets avec identité retrouvent leur propriétaire et 35% des objets anonymes. Les ventes aux enchères publiques se poursuivent avec succès.

5. Environnement & Énergie

Le DSPE s'engage à mettre en œuvre la politique énergétique et environnementale du canton, qui vise notamment à relever les défis posés par le réchauffement climatique et la raréfaction des énergies fossiles. Deux axes de travail principaux ont été définis, à savoir l'économie d'énergies fossiles et le développement d'énergies renouvelables.

Un important travail de fond a été mené à bien au cours des deux années écoulées. En complément à cette démarche stratégique, de nombreuses actions concrètes se sont déroulées sur le terrain.

Economies d'énergie et développement des énergies renouvelables

La nouvelle loi sur l'énergie

Une nouvelle loi sur l'énergie a été adoptée par le peuple en mars 2010. Afin de garantir une mise en œuvre optimale de ce texte, une réflexion sur les missions du service de l'énergie est en cours. La rédaction d'un règlement et de directives d'application ont par ailleurs permis une entrée en vigueur de la loi en août 2010. Depuis lors, les actions suivantes ont été menées à bien :

- Dans un souci d'efficacité, la priorité a été donnée aux mesures concernant les grands consommateurs, qui utilisent à eux seuls 44% de l'électricité du canton.
- Afin de favoriser une utilisation plus rationnelle de l'énergie dans les bâtiments, le programme ChèqueBâtimentEnergie a été lancé début 2010. Il offre aux propriétaires genevois une plateforme permettant un accès simplifié à l'ensemble des subventions fédérales et cantonales dont ils bénéficient. Un peu plus de 25 millions de francs de subventions cantonales ont été engagées en deux ans dans le cadre de ce programme.
- A un niveau plus global, des réflexions ont été initiées en matière de planification énergétique territoriale, qui consiste à intégrer la problématique énergétique à l'échelle du quartier, de la commune ou de la région. Ces travaux concernent aussi bien des projets cantonaux que transfrontaliers, dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Organisations internationales :

Dès 2010, un programme d'action a vu le jour entre l'administration cantonale et les organisations internationales afin d'accélérer l'assainissement énergétique des bâtiments de l'ONU. Cette collaboration vient concrétiser la signature, fin 2009, d'un mémorandum entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la République et canton de Genève.

Développement des énergies renouvelables

Divers projets ont été initiés :

- Étude exhaustive du potentiel géothermique du sous-sol genevois, effectuée en collaboration avec les SIG. La géothermie de moyenne et de grande profondeur constitue l'un de nos plus importants potentiels de production de chaleur et d'électricité d'origine renouvelable.
- Création d'un comité de pilotage afin de définir un concept de valorisation de la biomasse énergie (production de chaleur et d'électricité).
- En collaboration avec le département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), mise sur pied d'un comité de pilotage concernant la construction d'un barrage hydroélectrique sur le Rhône à Conflan.

Déchets : vers une gestion responsable et durable

Valorisation des matériaux de construction

Les chantiers genevois produisent chaque année plus de 2 millions de tonnes de matériaux d'excavation et de démolition, soit une masse dix fois plus importante que celle des ordures ménagères. Afin d'optimiser et de pérenniser les filières d'élimination de ces matériaux, des modifications de la loi sur la gestion des déchets et de la loi sur les gravières sont intervenues fin 2011. Cette adaptation du cadre juridique a pour but non seulement de favoriser le recyclage des déchets de chantier, mais aussi d'utiliser des matériaux d'excavation dans le cadre d'améliorations foncières.

Planification en matière d'incinération et de traitement des déchets

Un processus de réflexion relatif à l'avenir de la gestion des déchets du canton a été initié début 2011. Cette démarche vise à anticiper le traitement et la valorisation des déchets, dans l'optique d'une arrivée en fin de vie de l'actuelle usine d'incinération des Cheneviers d'ici une quinzaine d'années. Une modification du plan de gestion des déchets a également été adoptée afin de remplacer les installations de compostage et de méthanisation vieillissantes du Site de Châtillon.

Recyclage des déchets urbains

En 2010, les Genevois ont trié 44,6% de leurs déchets urbains, contre 43,1% en 2009. Cette progression va dans le sens de l'objectif de 50% fixé pour 2012 dans le plan cantonal de gestion des déchets.

Amélioration de la qualité de l'air et lutte contre les nuisances sonores

Afin de donner au canton les moyens de poursuivre et de renforcer sa politique de protection de l'air, la rédaction d'un nouveau plan de mesures a été initiée, prenant en compte les recommandations de la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP).

Dans le cadre de la lutte contre le bruit occasionné par les manifestations et établissements publics, des synergies sont en cours entre le service de protection contre le bruit et la gendarmerie. Cette collaboration accrue s'est vue facilitée par le regroupement de ces instances au sein d'un même département.

Intégration de l'environnement dans les processus d'aménagement

Il est essentiel d'intégrer les problématiques environnementales le plus en amont possible dans les processus d'aménagement. Cette volonté s'est traduite par une modification du règlement sur les études d'impact, qui impose désormais d'accompagner tout projet d'aménagement, quelle que soit son échelle, d'une évaluation environnementale stratégique.

Un mode de collaboration renforcé a été instauré avec l'office de l'urbanisme du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI).

Information à la population et aux entreprises

Afin d'améliorer les comportements en faveur de l'environnement, différentes campagnes d'information et de sensibilisation multi-supports ont été menées à bien auprès du grand public sur les thèmes du tri des déchets, de la qualité de l'air et du bruit de voisinage. Dans le domaine des déchets, un guide a notamment été diffusé dans les boîtes aux lettres de l'ensemble du canton. Des actions ciblées ont également été menées à l'attention de publics particuliers : campagne "Pensez-tri au travail aussi", plateforme d'information sur les enjeux de la loi sur l'énergie, programme ECOMAT en faveur du recyclage des matériaux minéraux. Enfin, en deux ans, 1500 animations pédagogiques sur les thématiques des déchets et de l'énergie ont été dispensées dans des classes du primaire et du postobligatoire.

Rôle exemplaire de l'Etat

Le service de management environnemental a réalisé un bilan carbone quantifiant les émissions de gaz à effet de serre des activités de l'Etat. Ce bilan constitue un outil d'aide à la décision politique, qui se concrétise sous la forme d'un plan d'actions environnementales adopté en avril 2011. Celui-ci vise à réduire les impacts environnementaux des activités de l'Etat en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre de 30% d'ici 2020. Cette démarche s'inscrit dans un souci de cohérence et d'exemplarité.

6. Droits humains

Le contexte de d'insécurité et de tension économique dans lequel nous vivons facilite les dérives telles le racisme, l'intolérance ou les violences domestiques. Le DSPE s'attache à combattre activement ces dérives. Son engagement se concentre sur l'intégration des étrangers, la solidarité internationale, les violences domestiques et la promotion de l'égalité entre hommes et femmes.

Quelques réalisations concrètes

- **Intégration des étrangers:**

- Création du réseau Ecoles des mamans : trois projets réalisés en collaboration avec le DIP et des associations visant à enseigner le français aux mamans des élèves des écoles concernées et favoriser leur socialisation.

- **Violences domestiques**

- Modification de la loi sur les violences domestiques, visant à optimiser le dispositif existant, notamment concernant les mesures d'éloignement administratif (éloignement d'un conjoint violent du domicile conjugal). En 2011, la police a prononcé 42 mesures d'éloignement contre 7 entre 2005 et 2010.
- Ligne téléphonique violences domestiques, fonctionnant 24/24 et 7jours / 7. Près de 200 appels sont reçus chaque année.
- Campagnes d'information et de sensibilisation contre les violences domestiques, menées en 2010 et 2011. La campagne actuelle prend la forme du tram "Stop violences à la maison" qui circule dans les rues de Genève depuis le 14 juin 2011.

- **Renforcer l'égalité entre femmes et hommes**

- Promotion des choix professionnels dénués de stéréotypes avec la deuxième édition de la journée "Futur en tous genres" réservées aux filles et aux garçons de 7^e année primaire.

- **Solidarité internationale**

- Efforts de reconstruction menés en Haïti : montant total de CHF 430'200 attribués aux projets de terrain menés par les organisations suisses et leurs partenaires locaux en Haïti.
- Dans le domaine de la coopération au développement, l'environnement reste comme domaine d'intervention prioritaire. Quatorze projets pour un montant de CHF 1'148'000 ont été soutenus avec des fonds de la Solidarité internationale.

7. Armée et obligation de servir

Le service des affaires militaires est structuré en deux entités principales, à savoir le centre de logistique civile et militaire et le commandement d'arrondissement. Ses missions principales sont :

- d'une part de gérer la vie militaire des citoyens-soldats domiciliés à Genève ou frontaliers, du recensement à la libération à la fin des obligations militaires ;
- d'autre part, d'exploiter sur mandat de la BLA l'ensemble des infrastructures militaires situées sur le territoire genevois, qu'elles soient propriétés du canton (caserne des Vernets, arsenal, stand de tir de Bernex, dépôt d'Aire-la-Ville, centrale d'engagement de Mategnin) ou de la Confédération (place d'exercice d'Epeisses, place de tir des Raclerets), ainsi que d'effectuer des prestations de logistique militaire (sur mandat de la BLA également) ou au profit de services cantonaux.

Actuellement, les prestations logistiques sont effectuées à raison d'environ 70% au profit de la Confédération et de 30% au profit du canton. Cette manière de procéder permet aux deux partenaires, la Confédération et le canton, de disposer de d'éléments de logistique à un coût raisonnable grâce aux synergies ainsi créées. L'exploitation de l'ensemble des infrastructures militaires par du personnel cantonal est également une particularité qui mérite d'être relevée.

A côté de ses missions, le service a également la supervision du tir hors du service, des stands de tirs et des sociétés de tir, ainsi que des deux corps de musique officiels de l'Etat (Landwehr et Elite). Il a de plus la responsabilité de trois commissions officielles et appuie les sociétés militaires et patriotiques, dans la mesure de ses moyens.

Un concept de développement 2015 de la place d'armes de Genève a été préparé et est en cours de validation formelle.

Changement de commandant à l'arrondissement

Depuis le 9 décembre 2011, Mme le major Vania Keller, historienne et adjudant du bat chars 17, a pris la succession du major Eric Rahm, qui a fait valoir son droit la retraite comme commandant de l'arrondissement militaire 3 (Genève).

8. Genève internationale

Le Conseil d'Etat s'engage à promouvoir une politique de soutien durable à la Genève internationale et lui donner une nouvelle impulsion. Ses objectifs sont d'offrir des conditions cadres performantes aux internationaux, d'identifier les secteurs que à développer et les acteurs à attirer à Genève, de développer un pôle académique fort et de promouvoir la Genève internationale dans le canton, en Suisse et à l'étranger.

Promotion de la Genève internationale en Suisse et à l'étranger

L'année a été marquée par un fort développement des activités de communication. Il s'agit de mieux faire connaître aux publics genevois, suisses et internationaux les atouts liés à la présence des organisations internationales à Genève.

- **Site internet**

Un site internet de référence a ainsi été lancé. Ce site propose une présentation complète des acteurs de la coopération internationale, de leurs activités et de leur actualité (www.cooperationinternationalegeneve.ch).

- **Brochure promotionnelle**

Une brochure promotionnelle trilingue (français, allemand et anglais) de 32 pages a été réalisée et sera prochainement disponible.

- **Publication d'un ouvrage sur la Genève internationale**

Un livre "Genève, histoire d'une vocation internationale" a été commandité à Madame Joëlle Kunz et sa traduction en anglais vient d'être publiée.. Ce même livre sera disponible en allemand très prochainement.

- **Présence media**

Finalement, des efforts ont été engagés pour assurer une présence plus importante des sujets liés à la Genève internationale dans les médias, notamment grâce à des partenariats avec World Radio Switzerland et le Club suisse de la presse (CSP). Un contrat d'achat de prestations avec le CSP a été conclu pour la période 2012-2015.

Renforcement du dispositif de soutien à la Genève internationale

Le Conseil d'Etat a renforcé le dispositif de soutien à la Genève internationale créé par la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale. Le rôle du Groupe interdépartemental aux affaires internationales a ainsi été consolidé en lui attribuant la tâche de travailler sur la base d'un catalogue d'objectifs opérationnels. La Commission consultative sur les relations avec la Genève internationale a quant à elle été relancée avec de nouveaux

membres et un programme de travail s'articulant autour de 4 grandes priorités: les conditions cadres, la Genève internationale de l'environnement, les questions académiques et la communication.

Renforcement des conditions cadre : assurer la sécurité des internationaux

Le canton travaille de concert avec la Confédération pour assurer des conditions cadre optimales à nos hôtes internationaux. A ce titre, le Groupe permanent conjoint canton - Confédération sur les priorités de la Genève internationale a porté une attention particulière à la sécurité. Il a ainsi fait rédiger un rapport qui a permis de dresser un état des lieux complet de la collaboration entre le canton et la Confédération en la matière. Diverses mesures de prévention nouvelles ont d'ores et déjà été prises (caméras de surveillance, audit de sécurité, raccordement à la centrale d'alarme de la police, information de la police à l'attention des internationaux).

9. Admission à la circulation routière et à la navigation

La prévention et la sécurité sur les routes du canton, l'encouragement à l'acquisition de véhicules moins polluants ainsi que la satisfaction de la population sont des priorités pour l'Office cantonal des automobiles et de la navigation.

Prévention et sécurité

L'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN) a organisé des cours de prévention de la récidive de la conduite automobile sous l'influence de l'alcool, en collaboration avec les HUG («PRECASIA»). Par la suite, une étude a été réalisée avec le centre universitaire romand de médecine légale pour optimiser l'information dispensée aux personnes ayant conduit une première fois en état d'ivresse. L'OCAN a également coopéré avec le Touring Club Suisse dans le cadre de cours de préparation de l'apprentissage à la conduite automobile pour jeunes conducteurs.

Encouragement des véhicules moins polluants

Le système de bonus-malus en matière d'imposition des véhicules à moteur, favorisant les véhicules émettant peu de CO₂, a été mis en place. Le taux de véhicule bénéficiant du bonus a progressé de 11,63 % à 14,11 % entre 2009 et 2011. Durant cette même période, le taux de véhicules soumis au malus a passé de 17,07 % à 9,02 %.

Satisfaction de la population

Des projets visant à améliorer la satisfaction de la population sont en cours. En particulier, la mise en ligne de divers services internet est prévue pour cette année encore.

Contrôle de qualités

L'OCAN a initié divers projets pour développer des contrôles de qualité et de traçabilité, notamment concernant les contrôles techniques et les permis de conduire.

Échange de données en ligne canton-Confédération

De nouvelles interconnexions entre le système informatique métier cantonal et les bases des données fédérales des détenteurs de véhicules routiers (MOFIS), des détenteurs de permis de conduire (FABER) et des mesures administratives les concernant (ADMAS) ont été réalisées, permettant l'échange de données en ligne. Genève est canton-pilote dans le cadre d'un programme visant à établir une nouvelle interface entre FABER et ADMAS.

10. Archives d'Etat de Genève

Comprendre d'où l'on vient pour savoir où l'on va : les Archives de l'Etat de Genève sont notre mémoire vivante et nous donne des clés de lecture essentielles pour dessiner l'avenir de notre canton.

Archives numériques

En 2011, les Archives d'Etat ont débuté un projet pilote d'archivage des données numériques en collaboration avec le CTI et les Archives fédérales. Le but est de permettre aux Archives d'Etat de conserver les données qui sont créées et gérées dans des systèmes d'information électroniques de l'administration, comme par exemple celui du Système d'information du territoire genevois (SITG).

Numérisation

Le programme de numérisation s'est poursuivi. Plus de 55'000 images de documents d'archives ont été prises en 2011, ce qui représente aujourd'hui 228'000 images consultables gratuitement, en ligne, via la base de données des Archives d'Etat.

Archives privées

Les Archives d'Etat ont reçu d'importants fonds d'archives de syndicats. Ils documentent ainsi une partie essentielle de l'histoire sociale, genevoise voire romande, du XXe siècle :

- Syndicat des ouvriers sur bois et du bâtiment - Section de Genève, 1915-2000 ;
- Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie, 1915-2000 ;
- Fédération des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation, 1915-2000 ;
- Syndicat industrie et bâtiment (SIB) - Section de Genève, 1992-2000 ; Syndicat des enseignants romands (SER), 1864-1998.